Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le
ID : 067-216703090-20240129-DEL20240129PV09-DE

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 23.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART – Eric THOMY – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE
Madame Valérie GUERAULT donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
Transmis au Représentant de l'Etat le 1 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 1 février 2024
Le Maire, Béatrice BULOU

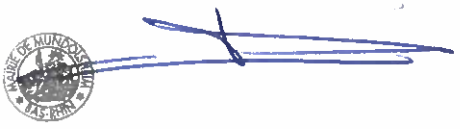

Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le
ID : 067-216703090-20240129-DEL20240129PV09-DE

9. Cession de la parcelle 1152 en section 25 à l'Eurométropole de Strasbourg

Conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27	Conseillers présents : 24	Conseillers absents : 3 dont 3 avec procuration

Par délibération en date du 20 avril 2018, l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le projet d'extension du parc d'activités économiques « La Redoute/des Maréchaux » à Niederhausbergen, Mundolsheim et Souffelweyersheim.

Ce projet implique des transactions foncières au bénéfice de l'Eurométropole de Strasbourg pour une superficie d'environ 7,26 hectares. La commune de Mundolsheim étant propriétaire d'une parcelle dans l'emprise du projet, il convient de céder à l'Eurométropole de Strasbourg ladite parcelle dans le cadre d'une procédure amiable.

Le prix proposé par l'Eurométropole de Strasbourg a fait l'objet d'une délibération en date du 28 septembre 2018, et s'élève à 2600 € l'are, uniformément sur les trois bans communaux, eu égard au classement des terrains en zone IAUXb2 au Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg.

La parcelle concernée pour la commune de Mundolsheim est une parcelle d'une contenance de 1361 m², cadastrée 1152 en section 25 (voir plan en annexe).

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la vente de la parcelle.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE de céder la parcelles cadastrée 1152 en section 25, d'une contenance de 1 361 m² à l'Eurométropole de Strasbourg au prix de 35 386,00 € auquel s'ajoute des indemnités à l'exploitant pour un montant de 1 769,30 €.
- AUTORISE Mme le Maire ou son.sa représentant.e à signer tout document permettant la vente.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Par 23 Voix pour
4 Abstentions : Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 1 février 2024

Le Maire,

MAIRIE DE MUNDOLSHEIM BAS-RHIN

Béatrice BULOU

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI